



## MOUVEMENT DES CONTRACTUELS DE L'ONEMA

Aujourd'hui les personnels contractuels de l'ONEMA, soutenus par de nombreux collègues, sont en grève et manifestent.

### LES CONTRACTUELS DE L'ONEMA SONT

**REVOLTES** parce que l'Administration, ministère en tête, ne tient pas les promesses maintes fois renouvelées d'un nouveau statut.

**MALTRAITES** lorsque les contrats de ceux d'entre nous qui ont été embauchés à durée déterminée ne sont renouvelés que pour un an.

**SOUS PAYES** parce qu'on ne leur applique pas les accords JACOB.

**MEPRISES** parce que leur employeur refuse d'attribuer de manière équitable et transparente la part variable de leur prime.

**C**OMPETENTS - **D**EVOUES - **I**NDISPENSABLES

INVISIBLES ET INAUDIBLES HIER

MOBILISES ET AUDACIEUX AUJOURD'HUI

CAPABLES DE TOUT DEMAIN ?

**LE STATUT MAINTENANT !**

# Amélioration du statut ITA : la fin des illusions !

## 1 – MORT DU STATUT COMMUN AVEC LES PERSONNELS CONTRACTUELS DES AGENCES DE L'EAU

A l'encontre de toutes les promesses faites notamment par Nelly Ollin alors Ministre de l'Ecologie à la création de l'ONEMA, le ministère du Budget s'oppose à l'extension du statut « Agence de l'eau » aux contractuels de l'ONCFS, de l'ONEMA et du Conservatoire du Littoral.

## 2 - REFUS DU CONTROLEUR FINANCIER DE RENOUELER LES CDD DE 3 ANS

Trente-trois ingénieurs sont concernés d'ici quelques mois. Au mieux, ces collègues se verront proposer un CDD d'un an, dans des conditions souvent limites (ex. : périodes de travail sans contrat valide), avec parfois des baisses de salaire. Au pire, ils se verraient remplacés par des fonctionnaires en détachement. Or le directeur général leur a toujours promis une titularisation avec validation de leur ancienneté à la parution du nouveau statut. Ces personnels sont désormais clairement aux avant-postes de la précarité à l'ONEMA, en parfaite illustration de l'évolution de la fonction publique et de l'ambition que celle-ci se fixe à elle-même, derrière des discours ronflants mais discrédités.

## 3 – NON APPLICATION DES ACCORDS JACOB AU STATUT ITA.

Notre direction générale a d'abord refusé d'ouvrir le dossier puis a timidement lancé le chantier. Les personnels contractuels concernés sont nombreux et payés sur des indices obsolètes depuis près de 5 ans. Leur situation doit également être régularisée en préparation de leur reclassement.

## Nous exigeons :

- **la sortie immédiate du nouveau statut commun aux agences de l'eau, à l'ONCFS, au CELRL et à l'ONEMA tel qu'il a été négocié ces dernières années ;**
- **le renouvellement de tous les CDD de 3 ans actuellement sur la sellette afin qu'ils puissent bénéficier de la prochaine loi « déprécarisation » et l'engagement d'ouvrir tous ces postes en CDI sitôt les statuts avalisés ;**
- **l'application immédiate des accords JACOB au statut ITA.**